

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

de la commission chargée d'étudier le préavis no 3 du 21 janvier 2005 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 1'800'000.- pour la réalisation des essais et études de la 1<sup>e</sup> étape du Plan directeur de la distribution de l'eau, nécessaire à la construction d'une nouvelle station de traitement et de pompage de l'eau du Lac de Neuchâtel.

Premier Citoyen, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s,

La commission s'est réunie le 9 février 2005 au Service des Energies. Elle était composée de Madame Stéphanie Viquerat Ehinger et de MM. Jean-David Chapuis, Jean-Paul Giroud, Daniel Hofmann, Pierre Hunkeler, Philippe Pavid et Pascal Blum désigné comme premier membre et rapporteur.

M. le Municipal Forestier était accompagné de M. Pelet, responsable des réseaux eau et gaz, et de M. Flückiger, responsable de la surveillance de l'exploitation du réseau. Nous les remercions pour les informations détaillées qu'ils nous ont fournies sur l'alimentation en eau de notre ville et sur l'argumentation du projet qui nous est soumis dans ce préavis.

S'appuyant sur les résultats de l'étude régionale de l'approvisionnement en eau des communes voisines (GREYG), du plan directeur de l'eau (PDDE), ainsi que de l'approvisionnement en temps de crise (AEC), les responsables du SEY ont mis en évidence les importantes lacunes que notre réseau présente aujourd'hui.

Nous ne retiendrons ici que les aspects essentiels qui justifient tout particulièrement le crédit d'étude demandé dans le cadre du présent préavis :

1. Avant toute chose, et c'est un élément prépondérant pour l'avenir, l'eau du Lac de Neuchâtel reste et restera une ressource indispensable pour approvisionner notre ville en eau potable, cela malgré l'apport appréciable des sources.
2. Notons à ce propos que la concession de pompage de l'eau du Lac de Neuchâtel est arrivée à échéance et doit être renouvelée. Actuellement la Ville est au bénéfice d'une situation provisoire tant du point de vue de la concession que de l'autorisation d'exploitation de la station.
3. Ensuite, la station de pompage et de traitement actuelle date de 1945. Sa technologie n'a pas été modifiée malgré un doublement du débit. Elle ne permet plus de respecter les exigences actuelles de qualité et de sécurité d'approvisionnement. Ainsi, en période estivale par exemple, la station fonctionne 23h sur 24, ce qui ne permet pratiquement aucune intervention d'entretien d'une certaine ampleur.
4. Le point ci-dessus met en évidence une autre lacune importante du système d'approvisionnement yverdonnois : son manque de redondance, c'est-à-dire le fait que certaines installations du réseau sont uniques, qu'elles ne peuvent pas être mises hors service pour des travaux d'entretien et que leur panne pourrait entraîner une interruption d'alimentation.
5. Le choix de la technologie de traitement la mieux adaptée pour la nouvelle station passe par une série d'essais qu'il faudrait idéalement pouvoir réaliser au printemps durant le « bloom » du plancton – entendez la période durant laquelle on dit que le lac est en fleur.

Dans le cadre de la discussion sur ces différents points et au vu des limites de notre système d'approvisionnement, il a été relevé que la Ville devrait encourager de façon accrue toute mesure susceptible de réduire la consommation d'eau.

Sur la plan financier, votre commission s'est demandée s'il n'était pas possible de faire quelques économies sur les études et les essais, en profitant de l'expérience des autres villes qui prélèvent également l'eau du Lac de Neuchâtel pour leur approvisionnement. A ce sujet, le SEY est en contact avec les villes d'Estavayer-le-Lac et de Neuchâtel ; pour ses essais, il s'est assuré les services d'un éminent spécialiste, ancien responsable du Laboratoire des eaux de la Ville de Neuchâtel.

Il faut toutefois savoir que les eaux brutes prélevées en différents points du lac peuvent présenter des caractéristiques locales non comparables. Par ailleurs, comme précisé dans le préavis, le Service des eaux de la Ville de Lausanne collaborera également aux essais et mettra à disposition son expérience des différents procédés de traitement.

### **Conclusion**

Le montant du crédit d'étude de Fr. 1'800'000.- peut paraître très élevé, mais il faut savoir que l'ordre de grandeur articulé pour la construction d'une nouvelle station de pompage et de traitement est de 15-20 millions de francs. Selon les spécialistes du SEY, les essais sont d'autant plus importants qu'ils permettront d'optimiser un investissement dont on souhaite d'ores et déjà qu'il dure aussi longtemps que celui qui nous alimente encore aujourd'hui.

Les études et les essais nécessaires à la conception d'une nouvelle station de pompage et de traitement de l'eau du Lac de Neuchâtel constituent la première étape de réalisation du Plan directeur de l'eau (PDDE) ; ils permettront d'optimiser l'investissement nécessaire à la construction d'un élément de notre système d'approvisionnement en eau indispensable au développement de notre ville.

En conclusion, Premier Citoyen, Mesdames et Messieurs les Elu(e)s, la Commission vous recommande, à l'unanimité, d'accepter le préavis no 3 tel que présenté par la Municipalité.

Pour la Commission

Pascal BLUM, rapporteur

Yverdon-les-Bains, le 22 février 2005